



PREFET DE L'ARDECHE

Préfecture
Direction des libertés publiques, de la légalité et
des collectivités locales
Bureau des collectivités locales

Affaire suivie par Mme COMBALUZIER
Tél : 04 75 66 50 96
pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr

Privas, le

Le Préfet de l'Ardèche
à

Monsieur le Président du Conseil général
Mesdames et Messieurs les Maires du département
Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI
En communication à :
Monsieur le sous-préfet de Tournon sur Rhône
Monsieur le sous-préfet de Largentière

OBJET : Télédéclaration de l'Aide publique au développement des collectivités territoriales
(données financières 2012).

P.J. : Circulaire du 30 mai 2013 du Ministre des Affaires étrangères.

La circulaire du 30 mai 2013, ci-jointe, précise les modalités de déclaration en ligne des données portant sur les versements effectués par les collectivités territoriales au titre de l'Aide publique au développement.

La télédéclaration concerne, d'une part, les montants que les collectivités territoriales ont alloués dans le cadre de projets menés dans des pays en développement ou versés à des associations locales ou des ONG en France ou dans le pays partenaire afin qu'elles gèrent pour leur compte des projets de développement.

Elle concerne, d'autre part, les dépenses de services, chargés de suivi des actions et les éventuels montants versés par les collectivités territoriales au bénéfice d'organisations internationales multilatérales.

Cette télédéclaration porte sur les montants de l'année 2012.

Les modalités de mise en œuvre de cette mesure sont décrites dans la circulaire jointe à cet envoi.

La période de saisie des données en ligne s'étend **du 5 juin au 5 juillet 2013**.

L'équipe de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales est à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements afin d'apporter son concours à la réussite de cette opération.

Mes services restent, pour leur part, à votre écoute pour toute question relative à cette mise en œuvre.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Denis MAUVAIS